



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau des élections et des associations

DRCT/4 N° 2012 - 1856

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats au second tour de scrutin

9^{ème} circonscription

Le Préfet du Val de Marne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, R.28 et R.101 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012/1593 du 18 mai 2012 fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin ;

VU les résultats du premier tour de scrutin ;

VU les déclarations de candidature enregistrées en vue du second tour de scrutin ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Ont été définitivement enregistrées, en application des articles L.154 et suivants du code électoral, les déclarations des candidats et remplaçants dont les noms figurent ci-après.

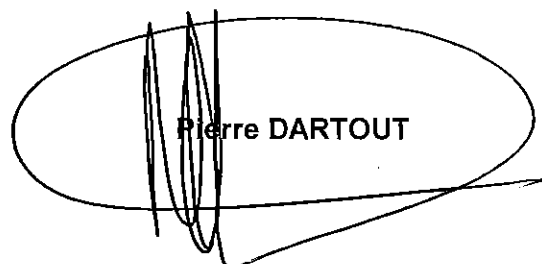
.../...

Les numéros de panneau d'affichage attribués pour la durée de la campagne électorale sur le fondement des articles L.51 et R.28 précèdent le nom de chaque candidat :

Panneau n°	Candidats titulaires	Candidats remplaçants
6	M. ROUQUET René	M. BOUGEARD Manuel
7	Mme TARON Monique	Mme CAUVIN Brigitte

Article 2.- Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes relevant de la circonscription ainsi qu'à la présidente de la commission de propagande et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 12 juin 2012


Pierre DARTOUT